



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 mars 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle 2015

1^{er} juin 2015, New York

Point 10 de l'ordre du jour

FNUAP – programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Document du programme de pays pour l'Arménie

Montants estimatifs de l'assistance proposée par le FNUAP : 3,6 millions de dollars : 2 millions de dollars provenant des ressources régulières et 1,6 million de dollars issu des modalités de cofinancement et d'autres ressources, y compris les ressources régulières

Durée du programme : cinq ans (2016-2020)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie par décision 2013/31 : Rose

Montants estimatifs de l'assistance proposée (millions de dollars)

<i>Domaines d'action du plan stratégique</i>		<i>Ressources régulières</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Domaine d'action n° 1	Santé en matière de sexualité et de procréation	0,55	0,5	1,05
Domaine d'action n° 2	Adolescents et jeunes	0,3	0,3	0,6
Domaine d'action n° 3	Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	0,4	0,5	0,9
Domaine d'action n° 4	Dynamique des populations	0,45	0,3	0,75
Coordination du programme et assistance		0,3	–	0,3
Total		2,0	1,6	3,6



I. Analyse de la situation

1. L'Arménie est un pays enclavé du sud du Caucase, doté d'une superficie de 29 743 kilomètres carrés et d'une population de 3,02 millions d'habitants. C'est un pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en cours de transition politique, économique et sociale.

2. Au cours de sa première décennie d'indépendance (1991-2001), le taux élevé de chômage et le conflit Nagorno-Karabakh a contraint un quart de la population à quitter l'Arménie. En 2012, les recettes provenant des travailleurs migrants ont augmenté de 11 %, représentant 14 % du produit intérieur brut. Le chômage touche une proportion importante de la main d'œuvre, avec des taux particulièrement élevés hors de la capitale ainsi que chez les jeunes et chez les femmes.

3. L'Arménie a occupé un rang élevé dans l'indice de développement humain de 2013, avec une valeur de 0,730, ce qui plaçait le pays au 87^e rang sur 187 pays et territoires. En 2013, le produit national brut par habitant était de 3 790 dollars. Environ 32,4 % de la population totale était pauvre comparé à 27,6 % avant la crise de 2008.

4. La Constitution garantit la protection des droits de l'homme et la non-discrimination, y compris à l'égard du sexe. Le pays est partie à tous les neuf traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à la plupart des protocoles additionnels. Les rapports d'organismes internationaux créés en vertu d'un traité indiquent des retards systématiques dans la réalisation de ces droits.

5. La République d'Arménie est devenue un membre de l'Union économique eurasiatique le 1^{er} janvier 2015. L'Arménie poursuit sa coopération avec l'Union européenne dans un bon nombre de domaines, du dialogue politique aux droits de l'homme, de la justice à la mobilité et de la migration aux réformes institutionnelles et au renforcement des capacités. Sa frontière avec la Turquie demeure fermée, et la Turquie refuse d'établir des relations diplomatiques. Cette situation s'ajoute au défi d'un pays enclavé et limite son développement. La résolution pacifique du conflit Nagorno-Karabakh se négocie dans le cadre internationalement convenu du groupe de Minsk de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE).

6. Le taux total de fertilité est de 1,57 enfant par femme en 2013 comparé à celui de 1,31 enfant par femme en 2000. Au cours de la dernière décennie, le taux de mortalité maternelle a diminué; en 2013, il était de 18,8 décès sur 100 000 naissances vivantes. La proportion des femmes mariées qui utilisent des méthodes de contraception modernes a augmenté de 22 % en 2000 à 27 % en 2010 (données issues de la plus récente enquête démographique et de santé). Il y a une baisse constante dans le recours aux méthodes traditionnelles, de 37 % en 2000 à 28 %; toutefois, le taux de besoin non satisfait demeure élevé; il est de 2 %. Le taux d'avortement a baissé, passant de 1,8 par naissance vivante en 2005 à 0,8 par naissance vivante en 2010. Quoique la prévalence du VIH/sida en Arménie soit faible, le risque qu'elle puisse s'accroître est bel et bien présent.

7. Les jeunes âgés de 10 à 24 ans constituent 22,2 % de la population; ils sont touchés par des taux de chômage élevés, 64 % chez les femmes et 62,3 % chez les hommes. Les politiques ne traitent pas suffisamment des besoins des adolescents et des jeunes, y compris dans le domaine de la santé en matière de sexualité et de procréation. La connaissance fiable autour de la santé en matière de sexualité et de

procréation est faible. Pendant les deux dernières décennies, la fertilité des adolescents a considérablement chuté, passant de 69,1 naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées entre 15 à 19 ans en 1990 à 22,7 naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées entre 15 à 19 ans en 2013.

8. L'égalité entre les sexes est un défi en Arménie, surtout en ce qui concerne la participation économique et politique des femmes (11 % des membres du parlement), ainsi que la violence et la discrimination sexistes. Les instruments de politique, qui ont été élaborés doivent encore être mis en œuvre. Selon l'indice des inégalités entre les sexes publié en 2014, l'Arménie est classée au rang de 103e pays sur 136 – l'inverse du progrès réalisé auparavant. Le ratio homme-femme à la naissance s'est élevé après 1991; il demeure à un niveau très élevé (113 hommes pour 1 000 femmes en 2013), ce qui indique la pratique du choix du sexe dans le pays.

9. En 2012, l'espérance de vie moyenne était de 70,9 ans pour les hommes contre 77,5 ans pour les femmes. Plus de 10 % de la population est âgée de 65 ans; il est prévu que ce groupe d'âge atteigne 22 % d'ici à 2050. Les systèmes de protection sociale appellent à une restructuration extensive étant donné qu'ils ne sont pas bien orientés ou socialement équitables. La stratégie nationale sur le vieillissement et son plan d'action ont été adoptés; toutefois, les services en faveur des personnes âgées font défaut dans le pays, tel que l'indique l'indice du vieillissement mondial (World Ageing Index) où l'Arménie se situe au 51e rang sur 91 pays

II. Coopération antérieure et leçons apprises

10. Le deuxième programme de pays (2010-2015) met l'accent sur trois domaines : a) la santé en matière de sexualité et de procréation, b) l'égalité entre les sexes et la violence sexiste, c) l'élaboration de stratégies sur la population fondées sur les faits. Les questions relatives aux jeunes sont à relever dans tous les trois aspects du programme.

11. L'évaluation du programme de pays de 2014 a mis en exergue de nombreuses réalisations : a) l'importance élevée du programme face aux besoins de la population arménienne; b) l'orientation fructueuse des fonds; c) une valeur ajoutée significative pour l'équipe de pays des Nations Unies, le gouvernement et les autres partenaires; d) la sensibilisation concernant le choix du sexe avant la naissance, ainsi que le plaidoyer visant à résoudre le problème; et e) une approche globale fondée sur le marché en vue de créer un accès équitable aux contraceptifs

12. L'évaluation a permis de formuler des recommandations pertinentes pour le prochain programme de pays : a) assurer le plaidoyer en faveur des groupes les plus vulnérables; b) renforcer les partenariats en faveur d'un plaidoyer politique et de la mobilisation des ressources; c) renforcer l'appui au secteur privé et à la diaspora arménienne en faveur de l'égalité entre les sexes et des actions de jeunes, en particulier dans les zones rurales; d) soutenir la création d'un centre intégré d'informations visant à promouvoir la collecte et l'analyse des données démographiques; e) et élaborer une stratégie durable pour faire progresser la Conférence internationale sur la population et le développement.

13. Les principales leçons tirées ont révélé que travailler sur des questions ciblées, telles que le choix du sexe avant la naissance ou une démarche globale du marché,

contribue à élargir la coopération avec diverses parties prenantes, y compris les médias et les organisations religieuses, et facilite un plaidoyer solide dans ces domaines. Par ailleurs, en particulier dans le contexte des pays à revenu intermédiaire, il devient clair qu'il existe un besoin fort de travailler à l'institutionnalisation et à la durabilité des processus à l'appui du mandat du FNUAP.

III. Programme proposé

14. Le troisième programme de pays proposé contribuera aux priorités stratégiques nationales, au programme de développement pour l'après 2015, aux domaines d'action du Plan stratégique du FNUAP et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de 2016 à 2020, ainsi qu'aux priorités identifiées au cours des consultations entre les parties prenantes. Le FNUAP et le gouvernement ont élaboré le programme grâce à une approche participative en consultation avec la société civile et en conformité avec l'analyse de la situation actuelle. Le programme comporte quatre aspects : a) la santé en matière de sexualité et de procréation; b) les adolescents et les jeunes; c) l'égalité entre les sexes et les droits de procréation; et d) la dynamique des populations.

15. Le programme va passer de la fourniture des services à un travail plus en amont de politique, en s'appuyant sur des techniques efficaces des pays à revenu intermédiaire, telles que le courtage, le plaidoyer et le dialogue politique. Afin de renforcer son impact, le programme utilise une approche globale qui intègre la santé maternelle, les questions d'égalité entre les sexes ainsi que les questions de jeunes dans les activités de la profession de sage-femme.

16. Le FNUAP continuera d'entretenir des partenariats avec le gouvernement et les acteurs de la société civile, les organismes des Nations Unies et les donateurs. Le programme travaillera en outre sur un programme de développement transformateur qui soit universel, inclusif, fondé sur les droits de l'homme, intégré et ancré dans le principe de l'égalité. Les principales stratégies d'élaboration des programmes sont : le plaidoyer, le dialogue ou l'opinion politique et la production des faits dans la formulation de politiques. Toutes les activités proposées renforcent les programmes du Gouvernement dans les secteurs concernés.

A. Domaine d'action n° 1 : Santé en matière de sexualité et de procréation

17. Résultat 1. Une capacité accrue des institutions nationales à élaborer des politiques fondées sur des faits et des mécanismes de mise en œuvre des services de santé intégrés de haute qualité en matière de sexualité et de procréation en faveur des femmes, des adolescents et des jeunes avec un accent sur les groupes vulnérables, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. La santé en matière de procréation et maternelle est au rang des cinq priorités du programme politique du Gouvernement pour la période 2013-2018. Conformément à la stratégie nationale 2007-2015 et au plan d'action du programme sur la santé en matière de procréation, les interventions du FNUAP auront pour but de réduire les inégalités et d'insister sur la capacité à accéder à des services de santé intégrés de haute qualité

en matière de sexualité et de procréation, y compris le VIH, en faveur des groupes vulnérables.

18. Il s'agira de répondre au besoin non satisfait de la planification familiale par le plaidoyer et l'appui technique : a) produire des faits visant à éclairer les politiques chiffrées de santé en matière de sexualité et de procréation ainsi que les mécanismes de mise en œuvre; b) élaborer des directives sur les normes de soins de santé pour tous en matière de sexualité et de procréation; c) améliorer les connaissances et les compétences des groupes vulnérables en ce qui concerne le comportement sans risque en matière de sexualité et de procréation; d) faire progresser le système de formation de la sage-femme conformément aux normes internationales; et e) élaborer des plans régionaux de préparation qui comprennent la fourniture d'un paquet minimum de service initial en matière de santé de procréation dans les situations d'urgence humanitaire; et f) créer un système de logistique de la planification familiale visant à sécuriser les contraceptifs.

B. Domaine d'action n° 2 : Adolescents et jeunes

19. Résultat 1 : Des lois, politiques et programmes nationaux renforcés en vue d'y incorporer les droits et les besoins des adolescents et des jeunes par le biais d'un plaidoyer politique fondé sur les faits. Le programme sera axé sur le plaidoyer, les opinions politiques et l'appui technique visant à : a) élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation qui tiennent compte des disparités entre les sexes, en faveur des jeunes, en particulier les jeunes handicapés; b) créer des plateformes de plaidoyer participatives en vue d'une participation accrue des adolescents et jeunes marginalisés; c) renforcer les programmes de formation des pairs; d) réviser le contenu des enseignements et la méthodologie en vue des programmes scolaires de formation à un mode de vie sain; et e) produire des faits concernant les besoins de santé des jeunes en matière de sexualité et de procréation.

C. Domaine d'action n° 3 : Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

20. Résultat 1 : Les capacités des institutions nationales sont renforcées en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à prévenir les pratiques néfastes. Le programme favorisera l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et s'attaquera à la violence sexiste, conformément aux recommandations des organisations des droits de l'homme. Il faudra, pour atteindre ce résultat : a) produire des faits et analyser l'impact de la violence sexiste sur les femmes et les filles, y compris leur santé en matière de procréation ainsi que leur participation sociale et économique; b) mener des activités de plaidoyer en faveur de l'amélioration et de la mise en œuvre d'une législation soucieuse de l'égalité entre les sexes et de l'institutionnalisation des politiques et programmes visant à encourager l'égalité entre les sexes et à renforcer les mesures de lutte contre la violence sexiste; et c) renforcer les capacités de nombreux secteurs dans la lutte contre la violence sexiste; et d) encourager les méthodes de transformation qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes, et soutenir l'engagement des hommes et des garçons à lutter contre l'inégalité entre les sexes et la violence sexiste.

D. Domaine d'action n° 4 : Dynamique des populations

21. Résultat 1 : La disponibilité accrue des faits pour la formulation de politiques fondées sur les droits concernant les problèmes actuels auxquels fait face la population (faible fertilité, vieillissement, migration) ainsi que leurs rapports avec le développement durable. Ce résultat sera obtenu grâce à des plaidoyers, des opinions politiques et des appuis techniques qui mettent l'accent sur a) la production de la collecte, de l'analyse, de la diffusion et de l'utilisation des données en vue de l'élaboration d'une politique éclairée; b) l'appui à la création de plateformes Internet accessibles permettant de refléter les inégalités socioéconomiques et démographiques; et c) le recours à de nouvelles possibilités offertes par la révolution des données et les nombreuses données à l'appui des politiques sur la population et le développement durable.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. Le ministère des affaires étrangères coordonnera la mise en œuvre du programme de pays en ayant recours à la modalité d'exécution nationale, conformément à une approche de programme fondée sur les droits et sur les résultats. Le FNUAP collaborera avec les entités gouvernementales et la société civile, y compris les organisations religieuses, afin de mettre en œuvre son programme, avec un accent particulier sur les jeunes, les femmes, les populations rurales et les personnes handicapées. En collaboration avec les organismes de coordination créés, le FNUAP choisira des partenaires sur la base de leur position stratégique et de leur capacité à exécuter des programmes de haute qualité, à assurer le suivi de leurs résultats ainsi que la mise en œuvre des recommandations d'audit.

23. Le plan de partenariat du programme 2006-2020 examine le contexte des pays à revenu intermédiaire, le modèle d'affaires du FNUAP et le système de gouvernance de l'Arménie dans diverses méthodes de partenariat. Le FNUAP continuera à travailler avec le Gouvernement et les potentiels donateurs à la promotion de la sécurité des contraceptifs. Le programme sera progressivement éliminé dans les domaines où il existe une appartenance nationale forte, tels que la planification familiale et la formation complète à la sexualité.

24. Le FNUAP, le Gouvernement et les organisations partenaires sont engagés à produire les résultats attendus du programme; la responsabilisation sera renforcée par le biais des examens, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du programme, de manière participative, conjointe et régulière. Le bureau de pays effectuera une évaluation définitive du troisième cycle de programme en 2019.

25. Le FNUAP sollicitera des ressources supplémentaires des donateurs internationaux et bilatéraux, et participera proactivement à des activités conjointes dans les domaines d'intérêt du programme. Les sources potentielles de financement sont entre autres les mécanismes de cofinancement de pays, le secteur privé, la diaspora américaine et les nouveaux donateurs. Le bureau de pays continuera à orienter les ressources provenant du Gouvernement et d'autres partenaires.

26. Conformément au nouveau modèle d'affaires, le bureau de pays du FNUAP sera composé d'un directeur de pays du FNUAP, non résident, d'un représentant adjoint, de trois analystes de programme nationaux et de nombreux membres du personnel d'appui. Étant donné la nouvelle orientation concernant l'engagement en

amont, le bureau de pays ajustera le profil de son personnel de manière à pouvoir faire progresser le programme du FNUAP, grâce à des partenariats, des négociations, des communications et d'autres compétences associées au plaidoyer et à l'opinion politique. Le personnel du bureau de pays sera géré à partir des budgets programmes et institutionnels intégrés du FNUAP. Le programme de pays bénéficiera de l'appui technique et programmatique du siège du FNUAP et de son bureau régional.

Arménie : cadre de résultats et de ressources (2016-2020)

Priorité nationale : Renforcer la promotion de la santé et la prévention de maladies

Résultat du PNUAD : À l'horizon 2020, les services de santé de qualité sont accessibles à tous, y compris aux groupes vulnérables en particulier

Indicateur : Prévalence des méthodes contraceptives modernes chez les femmes (15-49). *Ligne de référence* : 27 %; *Cible* : 32 %; *Ligne de référence* : 27 %; *Cible* : 32 %

Domaine d'action du plan stratégique du FNUAP	Résultats du programme de pays	Indicateurs de résultats, de lignes de référence et de cibles	Partenaires	Ressources indicatives
<p>Domaine d'action n° 1 : Santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p>Disponibilité et utilisation accrues des services de santé intégrés en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale, la santé maternelle et le VIH, qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et répondent aux normes des droits de l'homme en matière de qualité de soins et d'équité dans l'accès.</p> <p>Indicateur(s) de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence des contraceptifs modernes chez le quintile des femmes les plus pauvres en âge de procréation <i>Ligne de référence</i> : 21%; <i>Cible</i> : 20% Proportion de la demande en contraceptifs satisfaite <i>Ligne de référence</i> : 79; <i>cible</i> : 82 	<p>Résultat 1 : Une capacité accrue des institutions nationales à élaborer des politiques basées sur des faits et des mécanismes de mise en œuvre des services de santé intégrés de haute qualité en matière de sexualité et de procréation, en faveur des femmes, des adolescents et des jeunes avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, y compris dans les situations d'urgence humanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, directives et protocoles fondés sur les faits visant à renforcer l'accès universel à la santé en matière de procréation, y compris les groupes vulnérables adoptés <i>Ligne de référence</i> : 7; <i>cible</i> : 15 Nombre de nouveaux utilisateurs de méthodes contraceptives modernes au sein de la population socialement vulnérable <i>Ligne de référence</i> : à fixer d'ici fin 2015; <i>Cible</i> : 15% d'augmentation Nombre de régions ayant la capacité de mettre en œuvre le DMU au début d'une crise <i>Ligne de référence</i> : 0; <i>cible</i> : 5 Le système de logistique de la planification familiale est créé d'ici fin 2017 <i>Ligne de référence</i> : Non; <i>Cible</i> : Oui 	<p>Les ministères de la santé, de l'éducation, de la défense et des situations d'urgence; l'Institut républicain de la santé en matière de procréation, l'Université médicale publique; les donateurs, les organismes des Nations Unies; la société civile; les médias</p>	<p>1,05 million de dollars (0,55 provenant des ressources régulières et 0,5 million provenant d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Un état de santé en matière de procréation amélioré, en particulier chez les jeunes, grâce à un accès accru à des services de haute qualité

Résultat du PNUAD : À l'horizon 2020, les groupes vulnérables bénéficieront d'un accès accru à l'éducation de base et aux services de protection sociale et prendront des décisions au sein de leurs communautés

Indicateur : Le pourcentage d'établissements scolaires fournissant une formation de qualité à la vie courante et disposant d'un nombre suffisant d'enseignants formés et bien rémunérés. *Ligne de référence* : 45; *cible* : 90

<i>Domaine d'action du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultats, de lignes de référence et de cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p>Domaine d'action n° 2 : Adolescents et jeunes</p> <p>Une priorité accrue sur les adolescents, notamment sur les très jeunes adolescentes, dans les politiques et les programmes nationaux de développement, en particulier la disponibilité accrue d'une éducation complète à la sexualité et de la santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p>Indicateur(s) de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains programmes et politiques en place traitent des besoins de santé en matière de sexualité et de procréation chez les jeunes et les adolescents, y compris la jeunesse marginalisée <p><i>Ligne de référence</i> : 2; <i>cible</i> : 4</p>	<p>Résultat 1 : Des lois, politiques et programmes nationaux renforcés en vue d'incorporer les droits et les besoins des adolescents et des jeunes au moyen d'un plaidoyer politique fondé sur les faits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de directives, protocoles et normes à l'intention des agents de santé concernant la fourniture de services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation chez les adolescents et les jeunes, adoptés <i>Ligne de référence</i> : 0; <i>cible</i> : 3 Le contenu et la pédagogie des enseignements sur l'éducation à une vie courante saine est révisé conformément aux normes internationales <i>Ligne de référence</i> : Non; <i>Cible</i> : Oui Nombre de plateformes participatives assurent le plaidoyer en faveur des investissements accrus au sein des adolescents et jeunes marginalisés <i>Ligne de référence</i> : 2; <i>cible</i> : 4 	<p>Les ministères de la jeunesse, de la santé, de l'éducation, du travail et des questions sociales; l'institut de l'éducation/enseignement/ de la formation; les groupes de jeunes; le réseau de jeunes sur la formation des pairs/réseau d'enseignement de jeunes pairs; la société civile; les organismes des Nations Unies, la Vision du monde; les médias; le secteur privé</p>	<p>0,6 million de dollars (0,3 million provenant des ressources régulières et 0,3 million provenant d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Renforcer l'égalité entre les sexes en réduisant la violence sexiste

Résultat du PNUAD : À l'horizon 2020, l'Arménie aura réalisé plus de progrès dans la réduction de l'inégalité entre les sexes et la violence sexiste et dans la promotion de l'autonomisation des femmes

Indicateur : Global Gender Gap Index score. *Ligne de référence*: 103; *cible* : 96

<i>Domaine d'action du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultats, de lignes de référence et de cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p>Domaine d'action n° 3 : Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes</p> <p>Amélioration de l'égalité entre les sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles, et des droits de procréation, y compris chez les femmes, les adolescents et les jeunes les plus vulnérables et marginalisés</p> <p>Indicateur(s) de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des recommandations de l'Examen périodique universel publiées dans le deuxième rapport et mises en œuvre par rapport au premier rapport. <p><i>Ligne de référence</i> : 0%; <i>Cible</i> : 50%</p>	<p>Résultat 1 : Les capacités des institutions nationales sont renforcées en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à prévenir les pratiques néfastes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études analytiques visant à produire les faits concernant l'inégalité entre les sexes et la violence sexiste, effectuées afin d'orienter les politiques <i>Ligne de référence</i> : 1; <i>cible</i> : 3 • Nombre de nouvelles politiques élaborées traitant de l'inégalité entre les sexes, de la violence sexiste et du choix du sexe fondé sur l'égalité entre les sexes <i>Ligne de référence</i> : 1; <i>cible</i> : 3 • Nombre de campagnes publiques sur l'égalité entre les sexes, la non-discrimination et la violence sexiste ainsi que sur le choix du sexe, qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes, y compris par l'engagement des hommes et des garçons <i>Ligne de référence</i> : 10; <i>cible</i> : 15 	<p>Le parlement, les ministères de la santé, du travail et des questions sociales, le service national de la statistique; l'ombudsman; la société civile; les organisations religieuses; les organismes des Nations Unies; les donateurs; le secteur privé; les médias</p>	<p>0,9 million de dollars (0,4 million provenant des ressources régulières et 0,5 million provenant d'autres ressources)</p>

Priorité nationale : Les données sur la population sont disponibles en vue d'un développement durable fondé sur les faits

Résultat du PNUAD : L'horizon 2020, les systèmes de gouvernance démocratique et la protection des droits de l'homme sont renforcés

Indicateur : Nombre de politiques, de réglementations et de mécanismes de mise en œuvre de politiques nouveaux ou modifiés, fondés sur des données factuelles et établis en conformité avec les normes internationales (dans les domaines de la lutte contre la corruption, des droits de l'homme, du développement et de la population, et de la gouvernance transparente). *Ligne de référence* : 3; *cible* : 6

<i>Domaine d'action du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultats, de lignes de référence et de cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p>Domaine d'action n° 4 : Dynamique des populations</p> <p>Des politiques nationales et des programmes de développement internationaux renforcés grâce à l'intégration d'une analyse fondée sur les faits concernant la dynamique des populations et leurs rapports avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits en matière de procréation, le VIH et l'égalité entre les sexes</p> <p>Indicateur(s) de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de développement nationaux qui traitent de la dynamique de la population en donnant un compte-rendu des tendances et des projections concernant la population dans l'établissement des objectifs de développement <p><i>Ligne de référence</i> : 3; <i>cible</i> : 5</p>	<p>Résultat 1 : la disponibilité accrue de faits permettant la formulation de politiques fondées sur les droits concernant les problèmes actuels auxquels fait face la population (faible fertilité, vieillissement, migration) ainsi que leurs rapports avec le développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports analytiques associés à une analyse de données secondaires sur la dynamique des populations qui tiennent compte des tendances et des projections concernant les populations dans l'établissement du programme de développement <i>Ligne de référence</i> : 17; <i>cible</i> : 29 • Nombre de bases de données comportant des données fondées sur la population accessibles aux utilisateurs par le biais de plateformes Internet qui facilitent la cartographie des inégalités socioéconomiques et démographiques. <i>Ligne de référence</i> : 1; <i>cible</i> : 4 • Les autorités nationales possèdent des capacités institutionnelles pour analyser et utiliser les données ventilées concernant a) les adolescents et les jeunes, et b) la violence sexiste <i>Ligne de référence</i> : a) Non, b) Non <i>Cible a) Oui, b) Oui</i> 	<p>Le ministère du travail et des affaires sociales; les services nationaux de statistiques et les services de migration; l'Institut national du travail; le parlement; la société civile; les organismes des Nations Unies; les médias</p>	<p>0,75 million de dollars (0,45 million provenant des ressources régulières et 0,3 million provenant d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance 0,3 million de dollars provenant de ressources régulières</p>